



### Actualité nationale

#### Le conseil des ministres statue sur l'hôpital de la PNB

Le conseil des ministres s'est réuni ce mardi le 27 octobre 2015 sous la présidence du chef de l'Etat S.E Pierre NKURUNZIZA. Huit points figuraient à l'ordre du jour dont le projet de décret portant réorganisation et fonctionnement des services du ministère de l'énergie et des mines, le projet d'ordonnance portant création, organisation, mission et fonctionnement de

l'hôpital de la police nationale, le projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant barème des traitements, primes et indemnités, les avantages sociaux du personnel d'appui du ministère de la sécurité publique, une note de présentation sur la tenue de la huitième conférence Internationale sur le pétrole et exhibition prévue au Burundi en mars 2017.

#### Le président de la République a participé aux travaux de développement communautaire à Gitega

Le président de la République du Burundi, S.E Pierre Nkurunziza, en visite en province Gitega (centre du Burundi), a participé samedi le 24 octobre 2015 aux travaux de développement communautaire à l'Université polytechnique de Gitega (UPG). Il a aussi distribué des aides à 176 familles et ménages de la colline de Zege dans la commune Gitega. A son arrivée au chantier d'un bâtiment qui servira pour l'extension de l'Université polytechnique de Gitega, le président Nkurunziza et sa suite se sont joints aux autorités administratives provinciales et communales, aux parlementaires

élus dans cette province et aux populations pour l'exécution des travaux de pavement du 1er niveau de ce bloc qui abritera des amphithéâtres. Cette Université communautaire, qui a quatre facultés, à savoir les Sciences de l'Environnement, les Sciences juridiques, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les Hautes études commerciales, a ouvert sa porte en 2014.

Après les travaux de développement communautaire, le président de la République s'est rendu sur la colline Zege où il a distribué des aides à 168 familles et ménages de la communauté batwa et à huit

### Sommaire

Le conseil des ministres statue sur l'hôpital de la PNB	1
Lancement officiel des activités de la CNDI	2
Du développement du secteur électrique au Burundi	2
Le 2ème-vice Président pose la 1ère pierre du poste de transformation du courant électrique à Rubirizi	3
Un accord de prêt au secours de la compagnie Air Burundi adopté à l'unanimité	4
Trois magistrats nommés par le ministre de la Justice et garde des sceaux	5
Renforcement des capacités des radios locales par le biais des TIC	6
Renforcement des capacités linguistiques du français en journalisme et sur le web-journalisme	7

## Le président de la République a participé aux travaux de développement communautaire à Gitega

ménages des anciens combattants handicapés de guerre. Chaque famille ou ménage a eu 5 kg de riz, 5 kg de haricot, une paire d'un pagne, une casserole, un sceau, une assiette et un gobelet.

Le chef de l'Etat a ensuite visité le stade de Gitega pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de réfection de cet endroit. L'installation d'une pelouse synthétique a pris fin. On envisage aussi quelques travaux de réfection de la tribune.

## Lancement officiel des activités de la CNDI

Le chef de l'Etat S.E Pierre NKURUNZIZA a demandé aux membres de la Commission Nationale de Dialogue Inter burundais CNDI, de travailler pour l'intérêt du Burundi et de tous les burundais, sans distinction aucune.

Le président NKURUNZIZA a lancé cet appel ce vendredi 23 octobre 2015 en province de Gitega. C'était à l'occasion du lancement officiel des activités de la dite commission. Face à une situation conflictuelle, les burundais faisaient toujours recours au dialogue pour

régler leur différend, a rappelé Pierre NKURUNZIZA. Il interpelle ainsi tous les Burundais à développer actuellement cette culture de dialogue, l'unique voie sûre pour dénouer la crise que traverse le pays a-t-il dit. Aux burundais de la diaspora, le chef de l'Etat les a exhorté à se préoccuper du développement de leur patrie, au lieu d'entretenir l'esprit divisionniste, soulignant que le pays a besoin de tous ses fils et filles.

## Du développement du secteur électrique au Burundi

Le Deuxième vice-président de la République, S.E Joseph Butore a solennellement ouvert le lundi 26 octobre 2015, dans la localité de Rubirizi de la commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura les travaux du Projet multinational d'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil. Ledit projet s'inscrit dans le cadre du développement du secteur électrique au Burundi.

« Le projet d'interconnexion des réseaux électriques va s'établir au Burundi, au Rwanda, en République démocratique du Congo (RDC), en Ouganda, au Kenya et en Ethiopie », a fait savoir Côme Manirakiza, ministre de l'Energie et des mines dans son mot de description de ce nouveau projet. Il a ajouté que le Burundi constituera trois lignes. La première ligne va prendre le trajet Kamanyola en RDC-Bujumbura via le poste d'installation de Rubirizi. La deuxième ligne est : Gitega-Ngozi-Rwanda à travers le poste de Kigoma au Rwanda. La troisième ligne est Gitega-Muyinga. Cette dernière aura comme poste d'installation le barrage de Rusumo de la rivière Kagera. Le ministre de l'Energie et des mines a indiqué que ce projet est né dans le cadre de développer le secteur électrique qui pose mille et une questions à la population burundaise. Ce projet a été financé par la Banque africaine de développement (Bad), le KFW (une banque allemande) et le gouvernement burundais. La Bad contribuera pour 27 milliards de francs Burundais, le KFW va don-

ner 30 milliards de francs burundais. Le Burundi à son tour contribuera pour 650 millions de francs Burundais. Cette somme sera consacrée à l'indemnisation des personnes dont les parcelles seront occupées par le projet.

Le Deuxième vice-président de la République a, quant à lui, indiqué dans son mot d'ouverture, que le projet est d'une importance capitale pour la population burundaise du fait qu'avec la quantité suffisante d'électricité, les conditions de vie seront améliorées. Il a mentionné qu'avec la quantité de 220 à 30 kilovolt produites, les ménages et industries seront alimentés en électricité. La population bénéficiaire est spécialement celle des communes de Rugombo dans la province de Cibitoke, la commune Gihanga dans la province de Bubanza et celle de Mutimbuzi dans la province de Bujumbura. De ce fait, les administratifs doivent sensibiliser les habitants des ces localités ciblées sur l'importance dudit projet. Ils doivent veiller à ce que les lignes et poteaux électriques ne soient pas volés comme c'est déjà remarqué dans d'autres localités. M. Butore a profité de l'occasion pour interpeller la population à continuer à sauvegarder la paix et la sécurité. Car, précise-t-il sans la stabilité sécuritaire, aucun projet ne peut être réalisé. Le Deuxième-vice président a terminé son discours en remerciant les bailleurs de fonds et en les interpellant pour continuer à appuyer le pays dans les projets de développement.

## Le 2ème-vice Président pose la 1ère pierre du poste de transformation du courant électrique à Rubirizi

Le 2ème vice-président S.E Joseph Butore a procédé au lancement officiel des travaux de construction d'un poste de transformation du courant électrique à Rubirizi, commune Mutimbuzi de la province Bujumbura. Ce courant électrique en provenance de la RDC est une ligne à haute tension de 220 kilowatt reliant Kamanyola-Bujumbura. Les travaux vont être exécutés pendant 21 mois par une entreprise indienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet multinational d'interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du Nil. Cette ligne Kamanyola -Bujumbura sera financée par la Banque africaine de développement à raison de 27 milliards de francs burundais, par l'Allemagne avec 30 milliards de francs bu et le gouvernement du Burundi avec un montant de 650 millions de francs bu. Le coût global des travaux s'élève à 57 milliards 650 millions de fbu.

## Un groupe de trois Députés sur terrain en Province Gitega pour s'enquérir de la situation de la population

Au terme d'une descente effectuée par les Honorables Députés dans tout le pays pour s'enquérir de la situation en matière de la sécurité alimentaire, les Honorables Députés, Membres de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics a présenté la restitution du rapport de mission. C'était au cours de la séance plénière de mercredi 28 octobre 2015.

Il s'agissait en fait de s'informer auprès des agriculteurs et des autorités locales de la disponibilité des engrais chimiques après l'initiation par le Gouvernement du Programme National de Subvention des Engrais. Quant à l'élevage, il était question de savoir si la population avait du bétail pouvant lui procurer de la fumure organique qui va compléter l'engrais chimique. Les Honorables Députés devraient aussi s'enquérir de l'état des lieux des aires protégées.

Selon l'Honorable Bernard NDAYISENGA, Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics, la population et les autorités locales apprécient le Programme. Ce programme, a-t-il renchéri, qui vise l'accroissement durable de la productivité et de la production agricole a permis à la population d'augmenter leurs récoltes et de réduire les prix des denrées alimentaires.

Cependant, la mise en œuvre du Programme National de Subvention des Engrais présente quelques aspects négatifs, a nuancé le Président de la Commission qui a cité entre autres les retards et spéculations des fournisseurs, la livraison des bons d'achat anonymes, le manque criant des frais de fonctionnement des moniteurs agricoles, l'insuffisance des semences sélectionnées et l'abandon des fermes publiques.

En ce qui concerne la sécurité environnementale, la Commission a trouvé que les eaux du Lac Tanganyika sont polluées à cause du manque des décharges publiques et de centres de traitement des déchets et des eaux usées. Dans son rapport, la Commission évoque également une grande déforestation et des feux de brousse.

A l'issue de son rapport, la Commission a émis des recommandations à l'endroit du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale. Il s'agit entre autres de revoir à la hausse le pourcentage de la subvention des engrais pour permettre à la majorité de la population d'y accéder. Il faut aussi donner des fonds nécessaires à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) et à l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) pour qu'ils redynamisent les centres semenciers.

## Retour du Président du sénat de la session de l'union parlementaire en Suisse

Le Président du sénat burundais Réverien NDIKURIYO est rentré ce lundi 26 octobre 2015 en provenance de Genève en Suisse. Il était à la tête d'une délégation du parlement burundais qui avait participé à la 133<sup>ème</sup> session de l'union interparlementaire.

Cette session était centrée sur des migrations plus

justes, plus censées et plus humaines, comme un impératif économique et moral.

En marge de cette session, l'honorable Réverien NDIKURIYO a eu des entretiens avec ses homologues d'autres pays africains.

### La première Dame visite l'Eglise Pentecôte de Kayogoro

Dans sa visite de 3 jours à Makamba à l'Eglise pentecôte de Kayogoro, la 1<sup>ère</sup> dame Denise Nkurunziza, dans sa prédication de ce dimanche 25 octobre 2015, a demandé à tout citoyen burundais de ne pas se fier à toute information, surtout celles se trouvant sur les réseaux sociaux.

La première dame a également posé un geste de charité en assistant une famille qui a eu des triplets il y a 2 semaines. Cette famille réside sur la colline Nzovu en commune Kayogoro. Cette aide était composée de lait en poudre pour bébé, des biberons, des habits pour enfants, des pagnes, des vivres et d'autres matériels de première nécessité.

### Un accord de prêt au secours de la compagnie Air Burundi adopté à l'unanimité

Le ministre des Finances, du budget et de la privatisation, Tabu Abdallah Manirakiza a été invité au Sénat le vendredi 23 octobre 2015 pour donner des éclaircissements sur le projet de loi en rapport avec l'accord de prêt entre la république du Burundi et le fonds de l'Opep. Le prêt en question s'élève à 11 220 000 dollars américains remboursables dans 23 ans, avec un délai de grâce de 5 ans et un taux d'intérêt de 1% applicable pour couvrir les charges de gestion. Une partie de ce financement permettra de faire face aux échéances courantes de la dette, tandis qu'une autre servira au financement des activités susceptibles d'attirer la croissance économique pour un développement durable.

Tabu Abdallah Manirakiza révèle qu'une partie du prêt sera utilisée pour relancer la compagnie de transport aérien devenue presque une agence de

voyage publique « Air Burundi ». Les sénateurs sont étonnés qu'une compagnie de transport aérien ne dispose pas d'appareil volant. Sur ce point, le ministre Manirakiza indique que dans le plan de relance, un Beach craft d'Air Burundi existant sera entretenu. Le gouvernement va également améliorer la trésorerie de cette compagnie qui connaît des difficultés au niveau de la gestion. Le gouvernement va en outre acheter un avion en provenance de la Chine. Dans tous les cas, le ministre des Finances informe que la compagnie doit disposer d'au moins deux appareils volants. M. Manirakiza dit que 50% du montant total du prêt serviront à payer les échéances courantes, et les 50% restants serviront à la relance de l'entreprise Air Burundi. Il révèle cependant que ces démarches se font pour préparer la privatisation de ladite compagnie après l'avoir revivifiée.

### Elle sera en vigueur en 2024

L'Union monétaire au sein de la Communauté est-africaine (CEA) sera en vigueur en 2024. Les opérateurs économiques seront facilités à travers le territoire douanier unique, le commerce transfrontalier et la suppression des barrières non tarifaires.

L'Union monétaire au sein de la Communauté est-africaine (CEA) sera en vigueur en 2024. Cela ressort d'un atelier de sensibilisation des partenaires nationaux sur le processus d'intégration au sein de la Communauté est-africaine organisé le vendredi 23 octobre 2015 par le ministère à la présidence en charge des Affaires de la Communauté est-africaine. Cet atelier s'était tenu en province de Ruyigi et était dirigé par le directeur général des Infrastructures et des affaires économiques dudit ministère, Pierre Claver Rurakamvye. Pour lui, les opérateurs économiques seront facilités à travers le territoire douanier unique, un système identique de collecte des taxes dans tous les pays de la communauté. Le commerce transfrontalier sera également facilité et les barrières non tarifaires

supprimées.

M. Rurakamvye a informé que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations importantes sorties du sommet des chefs d'Etat de la CEA tenu en Ouganda le 30 novembre 2013. Au terme de ce sommet, les chefs d'Etat de la CEA se sont rendu compte qu'il était nécessaire de sensibiliser tous les citoyens à comprendre les intérêts et les objectifs de l'adhésion à la communauté. « C'est dans cette optique que depuis un certain temps, le ministère en charge de la CEA organise des ateliers de sensibilisation à travers tout le pays », a-t-il ajouté. De tels ateliers se sont déjà tenus dans les provinces de Kirundo, Makamba et Gitega.

« Les participants ont été touchés par l'intérêt de la population et des opérateurs économiques pour les attentes à l'intégration régionale », a indiqué M. Rurakamvye. Il a fait savoir que les questions importantes portent sur l'usage de la monnaie unique qui sera en vigueur en 2024, mais aussi sur la facilitation du commerce transfrontalier et d'autres questions d'ordre

## Elle sera en vigueur en 2024

général.

Selon M. Rurakamvye, une équipe managériale technique qui collecte les recommandations faites va essayer de dispatcher les questions soulevées par rapport aux institutions des quelles les réponses vont provenir. Il a précisé que suite à ces recommandations, le ministère va formuler des doléances au sein du ministère en charge des Finances, au niveau de l'OBR (Office burundais des recettes) pour certaines questions qui sont souvent soulevées par les différents intervenants au niveau des provinces. Il est également important de signaler que, parfois, certaines questions sont liées à l'ignorance. A cet effet, M. Rurakamvye se demande si le ministère en charge de la CEA communique assez.

M. Rurakamvye a révélé que le processus de traduction des textes et des lois de la CEA en kirundi devient crucial, utile et urgent. A cet effet, le ministère en charge de la CEA va accélérer la traduction de ces documents et les vulgariser pour permettre à tout citoyen burundais de savoir les lois et règlements de la CEA. Le ministère étant le canal entre le Burundi et la CEA, toutes les doléances passent par ce dernier. Il a en outre dit qu'à différents niveaux, la plupart des questions soulevées ont trouvé des solutions. Celle

de la Brarudi relative à l'exportation de ses produits en Tanzanie était devenue critique et insoluble. Mais, grâce à la concertation au niveau des ministères en charge de la CEA du Burundi et de la Tanzanie, la question a pu être résolue. Aujourd'hui, le problème ne se pose plus, la Brarudi exporte ses produits facilement vers ce pays.

M. Rurakamvye a dit qu'une autre question qui avait soulevé beaucoup de polémiques est celle de la différenciation entre le coût, les frais et les taxes des camions entrant au Burundi en provenance de la Tanzanie qui payaient 152 dollars américains alors que ceux qui entraient en Tanzanie en provenance du Burundi devaient payer 500 dollars américains. M. Rurakamvye a expliqué qu'il a fallu plusieurs tractations pour aboutir à l'harmonisation des tarifs à 152 dollars américains. Pour lui, ce sont deux questions parmi les grandes doléances qui ont été soulevées et cela est facile parce que la Tanzanie était de bonne disposition. Il a rassuré que les questions qui se posent en termes de commerce transfrontalier pourront facilement trouver des réponses entre les instances frontalières mais aussi au sein des ministères en charge de la CEA.

## Trois magistrats nommés par le ministre de la Justice et garde des sceaux

Trois magistrats nommés par le ministre de la Justice et garde des sceaux dont un président du jury, un psychologue et un observateur indépendant venu du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), tels sont les membres qui devaient composer le jury pendant l'examen de la deuxième promotion édition 2015 pour le recrutement des magistrats des juridictions supérieures. Le respect des équilibres ethniques et du genre dans cette composition était obligatoire.

Au dernier jour de l'examen, la rédaction du quotidien le Renouveau s'est entretenue avec le directeur du Centre de formation professionnelle de la justice (CFPJ) qui s'est exprimé à ce sujet. « Seuls cent vingt candidats sur plus de cinq cents qui ont passé les deux examens écrits ont été sélectionnés pour passer l'examen oral. Ce dernier a eu lieu durant tou-

te la semaine du 19 jusqu'au 23 août 2015. Chaque jury devait être composé par cinq membres dont trois sont dorénavant nommés par une ordonnance ministérielle, un psychologue et un observateur indépendant venu du CSM. La délibération se fait par moyenne après l'addition des points attribués par chacun de ces membres du jury. »

La présence d'un psychologue dans la composition du jury n'implique pas que lui aussi doit donner sa position dans l'attribution des points au candidat. Son rôle essentiel est d'interpréter l'attitude du candidat envers le jury et de calmer le jury s'il constate que ce dernier affiche un comportement terrorisant le récipiendaire par exemple, a indiqué M. Minani. L'observateur du CSM a le rôle principal de vérifier que tout se passe dans la tranquillité car, a-t-il dit, c'est cet organe qui contrôle tout dans la magistrature. C'est

## Trois magistrats nommés par le ministre de la Justice et garde des sceaux

l'organe supérieur en ce domaine.

Tout se passe avec objectivité, dans la confidentialité et la transparence. En effet, a poursuivi notre source, lorsqu'un candidat est appelé pour passer le test oral, il tire au choix un seul numéro parmi plusieurs autres. L'équipe chargée de ce travail lui donne alors la ques-

tion écrite correspondant au numéro tiré au choix.

Trente minutes lui sont accordées pour préparer ses réponses avec tout le matériel nécessaire à savoir, le code qui correspond à la question. Après la préparation, il se rend dans la salle pour l'examen qui dure aussi trente minutes.

## Renforcement des capacités des radios locales par le biais des TIC

La Maison de l'UNESCO pour une culture de la Paix au Burundi organise depuis lundi 26 octobre 2015 à l'hôtel Royal palace, un atelier de deux jours sur les techniques de production de programmes radiophoniques, à l'intention des journalistes producteurs de cinq radios communautaires du Burundi. Cet atelier est le deuxième d'une série de trois ateliers à l'intention des mêmes radios, qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet intitulé « Renforcer les radios locales par le biais des Technologies de l'information et de la communication (TIC) », exécuté par l'UNESCO dans dix pays d'Afrique dont le Burundi, avec le soutien de l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA).

Le premier atelier s'est tenu les 22 et 23 octobre 2015 et portait sur les questions éditoriales, de programmation, de suivi et la prise en compte du genre, tandis que le troisième va porter sur l'utilisation de l'internet pour traiter les sujets d'intérêt pour la population.

La chef de bureau à la maison de l'UNESCO pour la paix au Burundi, Mme Yvonne Matuturu, a précisé dans son allocution, que le projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC », va de 2015 à 2017, et qu'il est également mis en œuvre en République démocratique du Congo, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda. Elle a ajouté que les radios locales concernées au Burundi sont au nombre de trois : la radio CCIB FM+, la radio Ijwi ry'Umukenyezi et la radio Humuriza FM.

Selon Elvis Michel Kemnoe, spécialiste du programme Communication, UNESCO Libreville et superviseur dudit projet, ce dernier permettra d'assurer la

mise en pratique de la liberté d'expression par l'exercice de la redevabilité dans l'intérêt du public, à travers les capacités des stations de radio à sensibiliser sur les enjeux locaux d'intérêt pour les populations. Il vise aussi à transformer les stations des radios locales en prestataires de services sociaux de qualité, à accroître l'aire géographique de couverture des nouvelles locales et à renforcer leur durabilité.

Le secrétaire permanent au ministère des Postes, des Technologies de l'information, de la Communication et des médias, M. Frédéric Sigejeje qui a ouvert les travaux de l'atelier, s'est réjoui de constater qu'il se situe en droite ligne avec la vision du gouvernement du Burundi : celle de mettre en place un cadre légal et institutionnel propice au développement du secteur des médias et de la communication, à l'ère de la convergence, et de promouvoir la responsabilité sociale des médias. « Je ne doute un seul instant que les connaissances apprises vont permettre aux participants d'avoir une maîtrise de l'utilisation des TIC comme un support pour la diffusion de la radio locale, un réseau des correspondants locaux établi et opérationnel, une meilleure aptitude en matière de gestion financière », a-t-il souligné, en parlant du troisième atelier, et en exhortant les participants à suivre avec intérêt les deux ateliers.

L'UNESCO réalisera, dans le cadre du projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC », des activités telles que des ateliers de formation, des activités de coaching, une évaluation des progrès réalisés par l'intermédiaire d'un système de suivi. L'un des résultats attendus est que d'ici la fin du projet, les stations de radio locales auront acquis les normes du journalisme professionnel et les compétences en matière de TIC, et que les réseaux de correspondants locaux soient établis et leur durabilité renforcée.

## Renforcement des capacités linguistiques du français en journalisme et sur le web-journalisme

Une quinzaine de journalistes des médias locaux participent à un atelier de dix jours de formation sur le renforcement des capacités linguistiques du français en journalisme et sur le web-journalisme. Cet atelier qui a débuté lundi le 26 octobre 2015 au Centre d'enseignement des langues du Burundi (CELAB) est organisé en deux tranches de cinq jours. En premier lieu, les récipiendaires de la formation vont se remémorer sur le choix des mots français adéquats, leur arrangement syntactique et leur tonalité. La deuxième tranche qui se tiendra du 2 au 6 novembre 2015 sera consacrée au web-journalisme. Selon M. Epipode Nsabiyakare, formateur, la première tranche a pour objectif de permettre à ces journalistes d'acquérir des compétences et des capacités

nécessaires pour affronter le traitement de l'information, en utilisant un langage compréhensible par toutes les audiences. Au final, les organisateurs de l'atelier attendent que les journalistes sachent utiliser un langage et des expressions appropriés au contexte donné. Il s'agit, en effet, d'amener les journalistes à bien comprendre que le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur sont au centre de l'information.

Ainsi, a souligné M. Nsabiyakare, le journaliste aura toujours à l'esprit le souci de produire des articles avec un langage simple et aisément compréhensible. Soulignons que cet atelier est organisé par le Centre de formation des médias en collaboration avec l'ambassade de France au Burundi.

## La CNAP plaide pour une prolongation du délai de remise volontaire des armes

Le président de la commission nationale permanente chargée de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (CNAP), Laurent Kabura, a plaidé lundi le 26 octobre 2015 à Bujumbura pour une prolongation du délai de grâce pour la remise volontaire des armes détenues illégalement par des populations civiles burundaises.

Le commissaire de police Kabura tenait un point de presse au lendemain de l'expiration du délai de grâce d'un mois accordée par le chef d'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, pour une remise volontaire des armes détenues illégalement.

Selon lui, jusqu'au 25 octobre 2015, soit au lendemain de l'expiration de ce délai de grâce, on relève d'abord une catégorie des armes remises volontaire-

ment par la population.

Dans cette catégorie, a-t-il précisé, la CNAP a pu réceptionner 23 fusils, 4 pistolets, 18 grenades, 1556 cartouches ainsi que 51 chargeurs.

La CNAP a relevé une deuxième catégorie constituée d'armes abandonnées dans la nature et celles saisies par les forces de l'ordre, a ajouté le commissaire Kabura. A ce sujet, il a cité une arme d'équipe, 73 fusils d'assaut, 8 pistolets, 97 grenades, 2 roquettes, 2 bombes, 3315 cartouches ainsi que 86 chargeurs.

Ceux qui auront refusé de remettre volontairement les armes détenues illégalement, a-t-il prévenu, vont s'exposer à des sanctions allant d'une servitude carcérale de 2 à 10 ans ou d'une amende variant de 100 mille à 5 millions de francs burundais.

## 70ème anniversaire de l'ONU : « Une ONU forte pour un monde meilleur »

Le système des Nations Unies au Burundi a célébré le 70ème anniversaire de sa création mardi 27 octobre 2015 à Bujumbura.

Le thème retenu est : « Une ONU forte pour un monde meilleur. » Le système des Nations Unies au Burundi demande aux autorités burundaises de redoubler d'effort pour assurer la sécurité de la population. Augustino Zacharias, Coordinateur Résident du système des Nations Unies au Burundi l'a déclaré lors

de la célébration du 70ème anniversaire de la création de l'ONU. Augustino Zacharias indique également que les Nations Unies vont toujours appuyer le Burundi dans cette démarche. Au cours de la célébration de cette journée, il a été aussi l'occasion de faire un plaidoyer sur les objectifs du développement durable 2016-2030 ODD en sigle

## Éliminatoires du CHAN 2016, le Burundi rate son ticket pour le Rwanda

Les Intamba du Burundi n'ont pas pu garder l'avantage de 2 buts qu'ils avaient sur les Walya d'Éthiopie. Au match retour tenu à Addis-Abeba ce 25 octobre, l'Éthiopie a pris sa revanche à domicile (3-0), synonyme de l'élimination des Intamba. La course pour l'équipe nationale du Burundi, se termine au dernier tour des éliminatoires.

Sur les seize équipes qui seront au rendez-vous (du 16 janvier au 7 février au Rwanda), quatorze sont déjà connues : Après le Rwanda (pays hôte de la

phase finale du CHAN) et la RD Congo, s'est ajouté : l'Angola, la Guinée, l'Ouganda, le Gabon, le Mali, le Maroc, le Niger, l'Éthiopie, le Nigeria, la Zambie, le Zimbabwe et la Tunisie, qui ont validé leur ticket ce week-end.

Les matches Côte d'Ivoire Vs Ghana et Congo Vs Cameroun auront lieu le week-end prochain, pour déterminer les deux qui vont compléter la liste des qualifiés.

### **Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale**

**Boulevard de la Liberté, 15  
Quartier ROHERO I**

**B.P. 18 40 Bujumbura**

**Tél: 22 25 06 78  
22 22 93 12**

**Courriel: [minirexburundi@yahoo.fr](mailto:minirexburundi@yahoo.fr)**

**Site web: [www.diplobdi.org](http://www.diplobdi.org)**

**Facebook link: <https://www.facebook.com/pages/Ministere-des-Relations-Exterieures-de-la-Cooperation-Internationale/428271180648843>**

**Direction de la Communication et de l'Information**